

2 G SYNDIC ET GESTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 45 route du Chêne 44530 SÉVÉRAC
479 180 713 RCS SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le seize octobre,
A dix heures trente,

La société VESTA (828 619 809 RCS SAINT-NAZAIRE)
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 €uros
Dont le siège social est situé ZI de Brais – 39 route de Fondeline 44600 SAINT-NAZAIRE
Représentée par son Président, Monsieur Bertrand LE MIRE.

Propriétaire de la totalité des 500 actions de 15 €uros chacune composant le capital social de la société 2G SYNDIC ET GESTION.

Présidente associée unique de ladite société

A pris les décisions suivantes :

- *Transfert du siège social de la Société,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Pouvoirs pour les formalités.*

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société du 45 Route du Chêne 44530 SEVERAC au 39 Route de Fondeline 44600 SAINT-NAZAIRE, et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 39 Route de Fondeline 44600 SAINT-NAZAIRE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par la Présidente associée unique et consigné sur le registre d'assemblées de la Société.

Société VESTA, Président associée unique
Représentée par Monsieur Bertrand LE MIRE